



CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2014-2020

La Commission européenne délivre la présente Charte à :

LPO LA JETEE DU FRANCOIS

L'établissement s'engage à respecter les principes fondamentaux mentionnés ci-après :

- + Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.
- + Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).
- + N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

L'établissement s'engage également à :

- Lors de la participation à des actions de mobilité -

Avant la mobilité

- + Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties prenantes et ainsi permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- + Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.
- + S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.
- + S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- + Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pendant la mobilité

- + Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.
- + Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.
- + Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.
- + Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Après la mobilité

- + Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.
- + Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.
- + Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.
- + S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

- Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale -

- + Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.
- + Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.
- + Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

- A des fins de visibilité -

- + Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.
- + Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

Au nom de l'établissement, je reconnais que l'application de la charte sera contrôlée et que la violation de tout principe ou engagement précité peut entraîner son retrait par la Commission européenne.



Patrick GAST
Représentant légal
F FORT-FR18



DÉCLARATION DE STRATÉGIE ERASMUS

L'un des axes de notre projet d'établissement est de développer l'apprentissage des langues étrangères et d'assurer une ouverture sur l'international.

Par conséquent, des projets de mobilités dans la Caraïbe, en Europe et au Canada dans le cadre d'un partenariat avec échanges d'élèves sont proposés afin de permettre aux élèves de s'éveiller à d'autres cultures, de parfaire l'apprentissage des langues vivantes et de s'enrichir de l'expérience de l'autre.

Nous envisageons également une extension des mobilités vers la voie professionnelle notamment dans les filières l'hôtellerie restauration et la charpente-bois afin d'élargir les connaissances des élèves et approfondir leurs apprentissages professionnels et linguistiques.

Avec la Charte Erasmus +, c'est la possibilité qui est offerte à nos étudiants de BTS Enveloppe du Bâtiment et Etude et Economie de la Construction de 1^{ère} année de pouvoir effectuer leur stage en Europe et de développer des compétences linguistiques, personnelles et professionnelles grâce à l'immersion dans une entreprise étrangère.

Aussi, afin de favoriser l'émergence des plus défavorisés à cette ouverture internationale, nous procédons à la sélection des étudiants en privilégiant la catégorie socio professionnelle et la motivation des étudiants.

Des mobilités existent également pour les professeurs, qui sont retenus en fonction de leur projet.

L'équipe pédagogique du Lycée Polyvalent La « Jetée » du FRANCOIS .

Bientôt la fin de notre 1^{ère} charte
2014-2020,
quel bilan en tirons-nous ?



La charte Erasmus+ de l'enseignement supérieur s'adresse au post-bac (personnel et étudiant).

Le lycée propose 2 BTS :

- ✚ Enveloppe du bâtiment
- ✚ Etude et Economie de la Construction

Chaque BTS accueille 12 étudiants.

La 1^{ère} campagne de mobilité, si elle s'est révélée très attractive pour les étudiants de 1^{ère} année, a connu un accueil beaucoup plus mitigé de l'équipe pédagogique.

Mais, dès la 2^{ème} campagne, nous avons noté une croissance des demandes de mobilité des étudiants et des personnels.

Pourquoi un tel engouement ?

- ✚ Parce que ceux qui y avaient participé étaient devenus les ambassadeurs des programmes Erasmus+ et en faisaient la propagande
- ✚ Parce que les étudiants et le personnel reconnaissaient que c'était une opportunité :
 - d'améliorer les compétences professionnelles et linguistiques
 - de développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être (pour les étudiants lors de leur stage en entreprise)
 - de s'enrichir personnellement au contact de l'autre...

Il a donc fallu procéder à une sélection et retenir les étudiants les plus motivés tout en respectant un principe de non-discrimination et de transparence. Concernant le personnel, la priorité était donnée aux professeurs de BTS.

Ainsi, durant cette charte :

- ❖ 15 étudiants sont partis en stage en Angleterre et en Belgique
- ❖ 17 personnels dont 12 professeurs et 5 personnels administratifs ont suivi une formation en Irlande, en Angleterre, à Malte, en Italie et en Espagne.

Tous sont revenus satisfaits de leur période de formation et ont amélioré leur niveau linguistique. Forts de cette expérience, quelques professeurs ont décidé de passer l'habilitation de la DNL afin d'enseigner leur discipline pendant 1h en langue étrangère.

Nous tenons à remercier ERASMUS+ qui a permis :

- à nos étudiants de développer des compétences en vue d'une insertion sociale et professionnelle réussie,
- et au personnel de bénéficier de la formation tout au long de la vie pour parfaire ses compétences ou en découvrir de nouvelles.

La Collectivité territoriale trouvera ici toute notre gratitude pour sa participation au financement des stages des étudiants.